

**Conseil régional Occitanie
Assemblée plénière du 5 mars 2020**

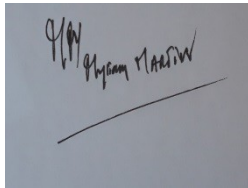
**Rapport 2020/AP-MARS/04
STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE OCCITANIE**

Amendement présenté par Myriam Martin, Jean Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu-e-s de la France Insoumise et déposé par Myriam Martin

Page 232: ajouter un article quatre ainsi rédigé :

ARTICLE QUATRE : La Région met en conformité ses actes et l'ensemble de ses politiques au regard des engagements de la stratégie régionale de la biodiversité. En premier lieu, la Région décide notamment d'un moratoire sur les travaux d'extension du port de Port-La-Nouvelle.

Myriam Martin

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature consists of the initials 'MM' followed by the name 'Myriam Martin' written in a cursive style. A horizontal line is drawn below the signature.

Conseil régional Occitanie
Assemblée plénière du 5 mars 2020

Rapport 2020/AP-MARS/03
RAPPORT D'ETAPE DE LA MISSION D'INFORMATION ET
D'EVALUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN REGION
OCCITANIE

Amendement présenté par Myriam Martin, Jean Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu-e-s de la France Insoumise et déposé par Jean-Christophe Sellin

Page 91 : ajouter un article trois ainsi rédigé :

ARTICLE TROIS : La Région met en conformité ses actes et l'ensemble de ses politiques au regard du diagnostic et des préconisations de ce rapport d'étape de la mission d'information et d'évaluation du changement climatique. En premier lieu, la Région décide notamment d'un moratoire sur les travaux d'extension du port de Port-La-Nouvelle.

Jean-Christophe Sellin

A square image containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'J. Sellin'.

**Conseil régional Occitanie
Assemblée plénière du 5 mars 2020**

**Rapport 2020/AP-MARS/01
STRATEGIE AGRICOLE DURABLE**

Amendement présenté par Myriam Martin, Jean Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu-e-s de la France Insoumise et déposé par Guilhem Serieys

Page 13/13 du rapport: ajouter un article deux ainsi rédigé :

ARTICLE DEUX : La Région met en conformité ses actes et l'ensemble de ses politiques au regard des orientations de ce rapport sur la stratégie agriculture durable. En premier lieu, la Région décide notamment d'un moratoire sur les travaux d'extension du port de Port-La-Nouvelle.

Guilhem Serieys

